

AMALLIS

PROCES VERBAL COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

D'ENTREPRISE DU 22 FEVRIER 2024

DIRECTION : M. COCLIN et Mme BERCHEM

MEMBRES DU CSE PRÉSENTS :

Titulaires :

Mmes FONTBONNE, GONINET, LAPRUGNE, HARS, LESPINASSE, HOARAU, MIRANDA DE MACEDO

Suppléant :

Mme PINOT

MEMBRES DU CSE ABSENTS:

Mmes RIFFARD, POIRIER, DEBEURME, M. PUYET

CSE

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 JANVIER 2024

Le procès-verbal est approuvé par l'ensemble des membres présents du CSE.

2 - MOUVEMENTS DU PERSONNEL

La liste des mouvements du personnel concernant le mois de juin nous a été transmise par mail.

Au 1^{er} Janvier, nous comptabilisons 475 salariés (42 CDD et 433 CDI).

3 - CONTRATS INFÉRIEURS À 70 HEURES

La liste des contrats inférieurs à 70h a été transmise par mail.

Nous dénombrons 63 contrats de moins de 70h en janvier 2024.

4 – PRESENTATION DU FONDS SOCIAL

Le Fonds Social est mis en place par la Branche d'Aide à Domicile et est géré par l'AG2R. Toutes les informations sont disponibles sur l'extranet, dans l'onglet Info RH.

Des aides peuvent être accordées sur les postes des transports (aide à l'achat, réparation et location de véhicule) et de la santé (douleurs musculaires, handicap, hospitalisation, maladie).

Ces aides sont sous conditions de revenu.

Pour trouver plus d'informations et faire une demande :
www.aideadomicile-labranche.fr

5 – INFORMATION SUR ACTION LOGEMENT

Chaque année, AMALLIS participe au fonds d'Action Logement, en fonction de la masse salariale. En 2023, la participation a été de 37 538€.

Action Logement peut accompagner les salariés dans les recherches de logement, à titre personnel ou pour leurs enfants par exemple.

Par exemple : aide aux travaux énergétique : jusqu'à 10 000€ à un taux de 1.5% ou aide au crédit immobilier : jusqu'à 30 000€ à un taux de 1%.

Ces aides sont accordées en fonction des revenus.

Pour plus d'informations : www.actionlogement.fr / Vichy : 9 Place Charles de Gaulle 03200 Vichy – 04 43 23 30 02

6 – BILAN DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES 2023

En 2023, les heures complémentaires sont de 1 582h pour l'AAD, 1 122h pour le SSIAD et 223h pour l'ADM.

En 2023, le solde de modulation a été de 14 817h pour l'AAD soit un montant brut de 211 245.13€ et 995h pour le SSIAD soit un montant brut de 13 102€.

7 – ACTIVITE 2023 AAD ET SSIAD

AAD : 384 356 H, soit 0.78% d'augmentation (381 369H en 2022)

SSIAD : Personnes âgées : 76% de taux d'occupation

Personnes handicapées : 110% de taux d'occupation

Taux d'occupation globale 78% (-1% par rapport à 2022)

ESA : taux d'occupation de 80%.

9 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les salariés vont-ils bénéficier de la prime de partage de la valeur, ancienne prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ?

Non, budgétairement cela n'est pas possible.

Le prochain CSE se tiendra le 21 Mars 2024

Nathalie FONTBONNE
Secrétaire Adjointe

